

Compte rendu du Conseil Municipal du 01^{er} juillet 2021

TRAVAUX

Stationnement/feux

Le stationnement et la pose de potelets seront subventionnés à 30% par le Département du Tarn. La pose des potelets Rue des Sports sera réalisée dernière semaine du mois d'aout. Les travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire de septembre.
La subvention pour le radar de feux nous a été refusée.

Ecole

L'extension du groupe scolaire sera subventionnée à 35 % par la Préfecture et devrait l'être à 30% par le Département du Tarn. Le permis de construire est toujours en cours d'instruction.

Toiture salle des mariages

Les réparations seront subventionnées à 35% par la Préfecture et devrait l'être à 30% par le Département du Tarn. Les travaux sont commandés et seront réalisés courant septembre.

Ponts routiers

Une subvention de 30% est accordée par le Département du Tarn. Seul le pont de Pélapoul est terminé. Les travaux sur le pont de Gaix sont toujours en cours.

Favil 2021

Pour 2021, les travaux de goudronnage des routes de Lascombe, de Valdurenque-Noailhac, du Pesquié seront réalisés. Le Favil sera subventionné par le Département pour un montant de 5 062.92€.

Par mail du 11 juin, le Département du Tarn - la direction des routes, service entretien et circulation routière- nous confirmait la pose de compteurs de trafic routier sur la RD 612, un côté Mazamet et côté Castres.

SDET

Le renouvellement de la convention SDET 2022-2026 a été actée. Les tarifs d'électricité et de gaz 2022-2026 nous seront communiqués en novembre.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET

L'avenant N°2 de la convention tripartite VEOLIA/CACM/Valdurenque a été approuvé.

LOTISSEMENT

Les travaux de la 2^{ème} tranche du lotissement reprendront d'ici fin 2021.

Le conseil municipal a approuvé la demande de Madame CALVAYRAC concernant la cession/vente d'une partie de la parcelle jouxtant son terrain.

URBANISME

Suite à la réunion avec l'atelier URBAIN SEGUI-COLOMB, le conseil municipal approuve la modification N°1 du PLU par arrêté du maire qui sera publié dans un journal des annonces légales.

FINANCES

DMI

Suite à une erreur d'imputation sur les dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Principal et à la demande de notre trésorier, le conseil municipal a voté la Décision Modificative N°1.

Emprunt

L'agrandissement de l'Ecole sera financée par les subventions de l'Etat et du Département et additionnée d'un prêt. Le conseil municipal consent la réalisation d'un prêt auprès de la Banque Postale.

Locations

Le tarif de locations de la salle des fêtes a été modifié :

	Week-end	Semaine	Caution
Valdurenque	290.00	80.00	500.00
Extérieur	500.00	150.00	500.00

La location de l'appartement de l'agence postale a été délibéré à : 380.00 € soit 350.00€ de loyer et 30.00€ d'acompte sur charges.

AFFAIRES SOCIALES

Tarif portage repas

Suite au courrier d'Occitanie Restauration, à compter du 1^{er} septembre 2021, le prix unitaire du repas portage à domicile sera de 8.20 euros.

AFFAIRES SCOLAIRES

Effectif

95 enfants sont inscrits pour septembre.

Ecole numérique 2021

L'Education Nationale alloue une subvention pour l'achat de Tableau Blanc Interactif. Le montant des contributions financières prévisionnelles des parties se dispache comme suivant : Cout total du projet 6 000.00 € subventionné pour 4 500.00 €. Le conseil municipal approuve cet achat moyennant le versement de la subvention.

Contrat Ecole

Pour la rentrée scolaire 2021/2022, il ne sera renouvelé qu'un contrat privé sur deux.

Tarifs scolaires

Vote des tarifs ALAE et repas scolaires pour la rentrée 2021-2022, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

1. De maintenir la majoration de 50% sur le tarif des repas et sur le tarif des heures d'ALAE hors réservation, avec un but dissuasif.
2. De maintenir le prix du repas à 3.60 € avant le mardi 12H00 et de majoré celui-ci à 5.40€ pour toute réservation faite en dehors des modalités ci-dessus.

Prix du repas	Prix majoré du repas
3.60 €uros	5.40 €uros

3. De fixer la participation des parents pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole des lundi, mardi, jeudi et vendredi et de majoré celle-ci de 50% pour toute réservation faite en dehors des modalités ci-dessus.

Matin : 07h30 à 08h30 par enfant et par heure

Soir : 16h30 à 18Hh30 par enfant et par heure

Quotient Familial	Tarif par heure et par enfant	Tarif majoré par heure enfant
De 0 à 499	0.60 €uros	0.90 €uros
De 500 et 1000	0.65 €uros	0.98 €uros
A partir de 1001	0.80 €uros	1.60 €uros

QUESTIONS DIVERSES

SMAEP

Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable (RPQS).

Adressage

Approbation de la liste totale et définitive par arrêté du maire en date du 22 juillet 2021.

Manifestations 2021

Organisations des fêtes générales des 19,20 et 21 aout, et du Vide-greniers du 05 septembre.

Domaine Public

Dépôts ordures sauvages et déjections canines !!